

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Arrêté du **07. FEV. 2022**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects
organisé au titre de l'année 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 1997 fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU** l'arrêté du 27 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : Madame Chantal MARIE, administratrice supérieure des douanes est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par Monsieur Pierre CARTERET repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	Jérôme	BARA	Inspecteur
M.	Pierre	CARTERET	Inspecteur principal de 1 ^{re} classe
Mme	Isabelle	RIOTTE	Inspectrice régionale de 2 ^e classe
M.	Sébastien	ROUMEAU	Inspecteur régional de 2 ^e classe
M.	Bruno	TILMANT	Inspecteur

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 FEV. 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU